

DEPARTEMENT  
DE  
MEURTHE-ET-  
MOSELLE

Commune d'ATTON

PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 29 septembre 2021  
à 20 heures 00*

NOMBRE

Conseillers en exercice	14	L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.
Présents	12	
Votants	13	

Etaient présents: Mmes PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale, CAPLA Ana,  
M. RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PINTO Marcel, SINTEFF Thierry,  
LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne, BOYER Sébastien, PARMENELAT Alain, BARBELIN Jérôme  
Etait(ent) excusé(s) TACCONI Audrey  
Procuration : HUET Fabrice à BARBELIN Jérôme

*Date de convocation : 17 septembre 2021 Date d'affichage et de transmission à la  
Préfecture : 04 octobre 2021*

OBJET N°04: FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS

**Mise en place d'une vidéoprotection avec souscription à une offre de groupe fermé d'utilisateur (GFU): demande de subvention au titre du FIPD et à la Région Grand Est**

Un scrutin a eu lieu, Frédéric RICHARD-MAUPILLIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commune d'ATTON envisage la mise en place d'une vidéoprotection dans le village.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte la mise en place d'une vidéoprotection dans le village pour un montant estimé à 59 037.16 € HT
- Sollicite une subvention au titre du FIPD de 20% soit 11 807.43€
- Sollicite une subvention de la Région Grand Est au titre du plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques-vidéoprotection, de 50%, soit 29 518.58 €.
- Prévoit les crédits au BP 2022 section investissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

